

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 18 juin 2025

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 12 juin 2025 s'est réunie L'an deux mille vingt cinq, le dix huit juin à 14H30 sous la présidence de Guillaume JEAN en Mairie de Mortagne-sur-Sèvre.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elu(s) absent(s) et excusé(s) :

M. Arnaud PRAILE

DC25_009 - Programme et dispositif Exceptionnel de Fonds de Concours entre la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et Mortagne-sur-Sèvre ; Demande de fonds de concours de la Commune pour des travaux de rénovation énergétique École élémentaire Robert DESNOS (Martin JARRIE) allée des Peupliers à Mortagne-sur-Sèvre

Par délibération n°2022-068 en date du 18 mai 2022, le Conseil de Communauté a décidé d'instituer un dispositif ordinaire de Fonds de Concours - programme 2020 - 2026 en constituant une enveloppe, répartie entre les Communes membres de la Communauté de Communes, définissant les conditions d'attributions, et le versement ;

Dans le cadre de ce dispositif, l'enveloppe de crédits réservés à la Commune de Mortagne-sur-Sèvre s'élève à 215 364 € qui a été alloué pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Chantefleurs (DC2024-023 du 03/04/2024).

Ce dispositif ordinaire de Fonds de Concours - programme 2020 - 2026 a été complété par un autre dispositif exceptionnel de Fonds de Concours entre la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne et sa Commune membre Mortagne-sur-Sèvre par délibération n°2025-013 en date du 26/02/2025 doté d'une enveloppe de crédits réservés à la seule Commune de Mortagne-sur-Sèvre s'élevant à 800 000 €.

Par courrier du 15 mai 2025, Monsieur le Maire de Mortagne-sur-Sèvre, a transmis à la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne, une demande de fonds de concours pour le financement de travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Robert DESNOS (Martin JARRIE) allée des Peupliers à Mortagne-sur-Sèvre. Dans cette demande, il exprime le souhait de voir attribué un fonds de concours d'un montant de 304 850 € dans le cadre du Programme et dispositif exceptionnel de Fonds de Concours sus mentionné.

PLAN FINANCEMENT

**Opération : Travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Robert DESNOS (Martin JARRIE)
allée des Peupliers à Mortagne-sur-Sèvre**

DÉPENSES	MONTANTS en euro hors taxes	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	MONTANTS en euro toutes taxes comprises	RECETTES	Taux	MONTANTS en euro
Lot n°1 - Gros œuvre	253 314,38 €	20,00%	50 663 €	303 977 €	État - Fonds verts	21,58%	316 649 €
Lot n°2 - Étanchéité couverture	37 989,80 €	20,00%	7 598 €	45 588 €	État - DETR	13,63%	200 000 €
Lot n°3 - Menuiseries extérieures aluminium	104 399,63 €	20,00%	20 880 €	125 280 €	SyDEV	6,82%	100 000 €
Lot n°4 - Cloisons sèches isolation	156 034,44 €	20,00%	31 207 €	187 241 €	État - F.C.T.V.A. (calculé sur les montants T.T.C. des sommes soumises à T.V.A.)	16,404%	240 646 €
Lot n°5 - Menuiseries intérieures	94 750,00 €	20,00%	18 950 €	113 700 €	Autofinancement (emprunts compris)	41,56%	609 700 €
Lot n°6 - Sols collés	50 300,00 €	20,00%	10 060 €	60 360 €			
Lot n°7 - Peinture	29 695,60 €	20,00%	5 939 €	35 635 €			
Lot n°8 - Serrurerie Charpente	40 844,40 €	20,00%	8 169 €	49 013 €			
Lot n°9 - Désamiantage	40 307,10 €	20,00%	8 061 €	48 369 €			
Lot n°10 - Électricité	124 500,00 €	20,00%	24 900 €	149 400 €			
Lot n°11 - Plomberie	177 894,96 €	20,00%	35 579 €	213 474 €			
Lot n°12 - Charpente	5 407,43 €	20,00%	1 081 €	6 489 €			
Désamiantage complémentaire	19 180,38 €	20,00%	3 836 €	23 016 €			
Honoraires	74 987,16 €	20,00%	14 997 €	89 985 €			
CT - SPS + Diagnostics	12 890,00 €	20,00%	2 578 €	15 468 €			
TOTAL	1 222 495,28 €		244 499 €	1 466 994 €			

Il est proposé au Bureau Communautaire d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Mortagne-sur-Sèvre à hauteur de 304 850 € dans la limite de 50% de l'autofinancement prévisionnel de l'opération estimé à 609 700 €.

Vu, l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu, la délibération du Conseil de Communauté n°2025-013 en date du 26/02/2025 portant Programme et dispositif Exceptionnel de Fonds de Concours entre la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et sa Commune membre : Mortagne-sur-Sèvre ;

Vu, la demande de la Commune en date du 15 mai 2025 sollicitant le versement de 304 850 € dans le cadre du programme de fonds de concours exceptionnel ;

Vu, le budget 2025 du Budget Principal n°43300 dont le SIRET est le n°248 500 662 00015 ;

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés : 10 voix pour

Article 1^{er} : d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 304 850 € à la Commune de Mortagne-sur-Sèvre pour assurer le financement de l'opération de travaux rénovation énergétique de l'école élémentaire Robert DESNOS (*Martin JARRIE*) allée des Peupliers à Mortagne-sur-Sèvre, dans le cadre du Programme et dispositif exceptionnel de Fonds de Concours entre la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et sa Commune membre dans la limite de 50% de l'autofinancement prévisionnel de l'opération estimé à 609 700 €.

Article 2 : de charger le Président de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de la Commune de Mortagne-sur-Sèvre afin qu'il saisisse le Conseil Municipal de la Commune de Mortagne-sur-Sèvre pour délibérer sur le montant de ce fonds de concours dans les mêmes termes que le Bureau de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

Le Président,

Le Vice-Président,